

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE SEIZE NOVEMBRE, A DIX-SEPT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 10 novembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Nicole DROBECQ, Cécile EON (*suppléante de Yvon BERHAULT, absent*), Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Catherine DREZET,
- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Serge GUINARD donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Alain GENCE donne pouvoir à Benjamin GUILLERME-JUBIN,
- Nadine L'ECHALARD donne pouvoir à Claudine MOISAN,
- Renaud LE BERRE donne pouvoir à Jean-Luc COUELLAN,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Daniel COMMAULT,
- Sylvain BERNU, Carole BERECHÉL, Jean-François CORDON, Céline FORTIN, Josianne JEGU, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Christelle LEVY, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Cécile EON

Délibération n°2021-191

Membres en exercice : 69 Présents : 49

Absents : 20

Pouvoirs : 10

MOBILITES

DISTRIBUS - TARIFS 2022 ET PENALITES POUR FRAUDES

Il est proposé une reconduction des tarifs sur le réseau urbain, non-urbain et interurbain :

- Lignes les Citadines :
 - o Tickets à l'unité : 0,70 €,
 - o Carnet de 10 tickets : 5 €,
 - o Coupon mensuel : 14 €,
 - o Gratuité en juillet et août, comme pour les lignes Les Estivales.
- Lignes Terre & Mer et transport à la demande Chrono' :
 - o Tickets à l'unité : 1,50 €,
 - o Carnets de 10 tickets : 11 €,
 - o Coupon mensuel : 30 €.
- Lignes Les Estivales (à partir des ponts de mai-communes de Pléneuf-Val-André ; Erquy et Plurien) :
 - o Gratuité

Par ailleurs, il est proposé la mise en place d'un barème des infractions selon la nature des fraudes constatées. Ce barème ne s'applique qu'au transport urbain, non-urbain et interurbain ; le réseau scolaire n'est pas concerné. Le contrôle sera assuré par un salarié assermenté du concessionnaire.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 octobre 2021,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE les tarifs présentés ci-dessus pour les lignes du réseau Distribus, dès 2022,
- VALIDE la mise en place et le barème d'infractions sur le réseau urbain, dès 2022, en annexe,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le	24 NOV. 2021
Affiché le	24 NOV. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME 24 NOV. 2021

A Lamballe-Armor, le

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-président,

Philippe HERCOUET



Distribus

FRAUDE - Barème des infractions par nature

Code NATINF		Classe	Description	Paiement immédiat			de 1 à 7 jours			de 8 à 90 jours			91e jour	Remarques
				indemnité forfaitaire	frais de dossier	total	indemnité forfaitaire	frais de dossier	total	indemnité forfaitaire	frais de dossier	total		
6263	3	Voyage sans titre de transport à bord d'un véhicule	50,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €	25,00 €	75,00 €	50,00 €	50,00 €	100,00 €	180,00 €		
6263	3	Voyage sans titre de transport à bord d'un véhicule : Non validation d'un abonnement (et si présentation de l'abonnement)	5,00 €	0,00 €	5,00 €	5,00 €	0,00 €	5,00 €	5,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Procès-verbal transmis au Ministère public	Spécificités techniques du PV
6264	3	Voyage sans titre de transport : titre illisible ou déchiré	50,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €	25,00 €	75,00 €	50,00 €	50,00 €	100,00 €	180,00 €		
6265	3	Voyage sans titre de transport public routier : titre déjà utilisé	50,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €	25,00 €	75,00 €	50,00 €	50,00 €	100,00 €	180,00 €		
6266	3	Titre composé incomplet (selon une origine destination)	50,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €	25,00 €	75,00 €	50,00 €	50,00 €	100,00 €	180,00 €		Ex : utilisation d'un titre "Les Citadines" sur les "Terre & Mer".
6267	3	Voyage sans titre de transport : titre sans rapport avec la prestation	50,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €	25,00 €	75,00 €	50,00 €	50,00 €	100,00 €	180,00 €		
6269	3	Voyage sans titre de transport public routier : titre réservé à l'usage d'un tiers	50,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €	25,00 €	75,00 €	50,00 €	50,00 €	100,00 €	180,00 €		
6271	3	Tarif réduit non justifié	50,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €	25,00 €	75,00 €	50,00 €	50,00 €	100,00 €	180,00 €		
6274	3	Titre non composé	50,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €	25,00 €	75,00 €	50,00 €	50,00 €	100,00 €	180,00 €		Y compris titre 10 voyages sur carte sans contact
6276	3	Voyage avec un titre de transport public routier non valable : condition d'admission non respectée / validation tardive	50,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €	25,00 €	75,00 €	50,00 €	50,00 €	100,00 €	180,00 €		
6277	3	Ticket détail non acheté à bord (si le titre vendu à bord doit être utilisé dans le véhicule où il a été acheté, pas de correspondance possible, alors on ne peut l'utiliser que si il a été acheté à bord)	50,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €	25,00 €	75,00 €	50,00 €	50,00 €	100,00 €	180,00 €		
6344	4	Usage injustifié d'un dispositif d'alarme ou d'arrêt d'un véhicule de transport public routier	150,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €	25,00 €	175,00 €	150,00 €	50,00 €	200,00 €	375,00 €		
6347	4	Détérioration de matériel, de publicité ou d'inscription du service de transport public routier	150,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €	25,00 €	175,00 €	150,00 €	50,00 €	200,00 €	375,00 €		
6351	4	Animal non tenu à bord d'un véhicule (chien ou chat de Animal de petite taille, dans un panier)	150,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €	25,00 €	175,00 €	150,00 €	50,00 €	200,00 €	375,00 €		Animal de petite taille, dans un panier
6355	4	Entrave à la circulation dans les véhicules	150,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €	25,00 €	175,00 €	150,00 €	50,00 €	200,00 €	375,00 €		
6357	3	Violation de l'interdiction de fumer (dans un espace affecté au transport public)	68,00 €	0,00 €	68,00 €	68,00 €	25,00 €	93,00 €	68,00 €	50,00 €	118,00 €	180,00 €		
6358	4	Violation de l'interdiction de cracher	150,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €	25,00 €	175,00 €	150,00 €	50,00 €	200,00 €	375,00 €		
6362	4	Obstacle à la fermeture des portes d'accès au véhicule. Ouverture d'une portière après le départ du véhicule. Ouverture d'une portière avant l'arrêt complet du véhicule.	150,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €	25,00 €	175,00 €	150,00 €	50,00 €	200,00 €	375,00 €		
6363	4	Montée ou descente du véhicule ailleurs que dans les gares et point d'arrêt	150,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €	25,00 €	175,00 €	150,00 €	50,00 €	200,00 €	375,00 €		
6364	4	Non-respect de l'interdiction de se pencher en dehors du véhicule	150,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €	25,00 €	175,00 €	150,00 €	50,00 €	200,00 €	375,00 €		
6365	4	Station sur les marchepieds pendant la marche du véhicule	150,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €	25,00 €	175,00 €	150,00 €	50,00 €	200,00 €	375,00 €		
6366	4	Montée ou maintien à bord d'un véhicule au-delà du terminus.	150,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €	25,00 €	175,00 €	150,00 €	50,00 €	200,00 €	375,00 €		
6371	4	Bruit ou tapage dans un espace affecté au transport public collectif routier ou à bord	150,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €	25,00 €	175,00 €	150,00 €	50,00 €	200,00 €	375,00 €		
6373	4	Cession à titre gratuit ou onéreux de titre de transport public routier valide	150,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €	25,00 €	175,00 €	150,00 €	50,00 €	200,00 €	375,00 €		
22046	Délit	Outrage	Un délit doit entraîner un dépôt de plainte. Un délit puni d'une peine d'emprisonnement peut entraîner une interpellation par les agents du réseau.											
22047	Délit	Outrage en réunion	Un délit doit entraîner un dépôt de plainte. Un délit puni d'une peine d'emprisonnement peut entraîner une interpellation par les agents du réseau.											

23315	Délit	Voyage habituel dans une voiture de transport en commun sans titre de transport	Un délit doit entraîner un dépôt de plainte. Un délit puni d'une peine d'emprisonnement peut entraîner une interpellation par les agents du réseau.									
23950	Délit	Déclaration intentionnelle de fausse adresse ou de fausse identité	Un délit doit entraîner un dépôt de plainte. Un délit puni d'une peine d'emprisonnement peut entraîner une interpellation par les agents du réseau.									
31550	Délit	Diffusion de message signalant la présence de contrôleurs ou d'agents de sécurité	Un délit doit entraîner un dépôt de plainte. Un délit puni d'une peine d'emprisonnement peut entraîner une interpellation par les agents du réseau.									
31560	Délit	Soustraction à l'obligation de rester à disposition de l'agent pendant le temps du contrôle	Un délit doit entraîner un dépôt de plainte. Un délit puni d'une peine d'emprisonnement peut entraîner une interpellation par les agents du réseau.									
31653	4	Violation de l'interdiction d'uriner dans un espace affecté au transport public collectif	150,00 €	0,00 €	150,00 €	25,00 €	150,00 €	175,00 €	150,00 €	50,00 €	200,00 €	375,00 €
31656	4	Utilisation dans un espace affecté au transport public collectif routier ou à bord d'un véhicule de tout engin motorisé ou non (vélo, skateboard, patins, trottinettes, roue...)	150,00 €	0,00 €	150,00 €	25,00 €	150,00 €	175,00 €	150,00 €	50,00 €	200,00 €	375,00 €
31658	4	S'accrocher à l'arrière d'un véhicule pour se faire tracter	150,00 €	0,00 €	150,00 €	25,00 €	150,00 €	175,00 €	150,00 €	50,00 €	200,00 €	375,00 €
31659	4	Introduction dans un véhicule d'objets dangereux ou incommodants	150,00 €	0,00 €	150,00 €	25,00 €	150,00 €	175,00 €	150,00 €	50,00 €	200,00 €	375,00 €
32826 / 32827	5	Outrage sexiste dans un véhicule affecté au transport collectif de voyageurs ou dans un lieu destiné à l'accès à un moyen de transport collectif de voyageurs	Seul l'OPJ peut le constater.									